

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE

Communauté de Communes
Sud Luberon

Séance du 25 juin 2026

Date de convocation : 17/06/2026
Date d'affichage : 16/06/2026

Nombre de membres : 41
Nombre de membres en exercice : 41
Nombre de membres présents : 29
Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de votants : 35

L'an deux mille vingt-six et le vingt-cinq juin à dix-huit heures et quarante minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-François LOVISOLO.

Présents : M. Régis AUDIBERT, M. Michel AURIOL, M. Alain BEDOS, M. BENOIT Thierry, Mme Valérie BOISGARD-BOUCHER, M. Jean-Marc BRABANT, M. Jean-Baptiste CALAC, M. Paul COPETE, M. Géraud DE SABRAN PONTEVES, Mme Mariane DOMEIZEL, M. Jean-Claude DOSSETTO, M. Alain FERETTI, M. Rémy FRANCESCHI, M. Grigori GERMAIN, Mme Marie-Joëlle GUEGUENIAT, M François-Xavier GUIIS-SPENGLER, M. Marc JAUBERT, M. Thierry LACROIX, Mme Nathalie LEBOUC, Mme Emma LEON, M. Jean-François LOVISOLO, Mme Séverine MAUGAN-CURNIER, M. Grégory VANDERSOUEPEL, Mme Michèle REYNIER, M. Jean-Louis ROBERT, Mme Rahma SALAMANI, M. Nicolas SALERNO, M. Robert TCHOBDRENOVITCH, Mme Hélène PIGASSOU, M. Christian VACHIER-MOULIN, M. Patrice VARAIRE, Mme Martine VAUX, M. Michel VELLARD, Mme Bernadette VITALE, M. Adrien VOGEL.

Procurations : M. Mme Géraldine COUTON à Mme Hélène THERY PIGASSOU, Mme Martine KOSTRZEWA à Mme Valérie BOISGARD-BOUCHER, Mme Karine MOURET à M. Jean-Marc BRABANT, Mme Carol PIZZALA à M. Grégory VANDERSOUEPEL, M. Grégory RISBOURG à M. Rémy FRANCESCHI, Mme Caroline ROZENCWAIG-BLANC à M. Adrien VOGEL.

Absents et excusés : Mme Géraldine COUTON, Mme Martine KOSTRZEWA, Mme Karine MOURET, Mme Carol PIZZALA, M. Grégory RISBOURG, Mme Caroline ROZENCWAIG-BLANC.

Mme Nathalie LEBOUC est nommée secrétaire de séance.

Délibération n° 2026-074

Rectification d'une erreur matérielle au sein de la délibération n° 2026-071 du 25 juin 2026 portant désignation des membres du conseil d'exploitation (CE) de la régie du parking de l'Etang de La Bonde

Rapporteur : M. Jean-Marc BRABANT

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-21, L. 2221-10 et suivants et R. 2221-1 et suivants ;

Vu la décision du Conseil d'Etat n° 75559 en date du 28 novembre 1990 relatif aux délibérations rectificatives ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Sud Luberon ;

Vu les statuts de la régie du parking de l'Etang de La Bonde ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2023-023 en date du 23 février 2023 portant création de la régie à seule autonomie financière pour l'exploitation du parking de l'Etang de La Bonde ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2026-071 en date du 25 juin 2026 portant désignation des membres du conseil d'exploitation (CE) de la régie du parking de l'Etang de La Bonde,

Considérant ce qui suit :

Conformément aux dispositions des articles L. 2221-10 et suivants et R. 2221-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, les régies dotées de la seule autonomie financière sont administrées par un conseil d'exploitation dont la composition et les membres sont fixés par l'organe délibérant de la collectivité de rattachement.

Conformément aux statuts de la régie du parking de l'Etang de La Bonde, le conseil d'exploitation est composé de trois (3) membres, tous conseillers communautaires.

Lors de la séance du 25 juin 2026, le conseil communautaire a régulièrement procédé à la désignation, par vote à main levée conformément à l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, de ces trois (3) membres, tel qu'il en ressort du procès-verbal.

Une erreur matérielle de rédaction s'est néanmoins glissée dans la rédaction de la délibération n° 2026-071 en ce que la liste nominative des membres désignés n'a pas été reproduite.

Ainsi, cette omission ne correspond pas à la décision effectivement prise par l'assemblée délibérante.

Il convient dès lors de procéder à la rectification de la délibération du conseil communautaire n° 2026-071 en date du 25 juin 2026 afin de la mettre en conformité avec le procès-verbal de séance, sans qu'il soit porté atteinte à la décision initialement prise par l'assemblée délibérante.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré, décide :

- **De rectifier** la délibération n° 2026-071 en date du 25 juin 2026 en ce qu'elle est entachée d'une erreur matérielle résultant de l'omission de la liste nominative des membres désignés du conseil d'exploitation de la régie du parking de l'Étang de La Bonde ;
- **De dire** que le conseil communautaire a procédé à la désignation des trois (3) membres titulaires appelés à siéger au conseil d'exploitation de la régie du parking de l'Étang de la Bonde, conformément au procès-verbal de séance, suivants :

Commune	Membres titulaires
LA MOTTE D'AIGUES	Jean Baptiste CALAC
CADENET	Jean Marc BRABANT
SANNES	Paule COPETE

- **De préciser** que cette liste complète la délibération n° 2026-071 du 25 juin 2026, laquelle demeure inchangée pour le surplus ;
- **D'autoriser** le président, ou son représentant dûment habilité, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

La secrétaire de séance
Mme Nathalie LÉBOUC



Le président
M. Jean-François LOVISOLO

